



Délibération No.03-2024
Actualisation des tarifs

**Conseil d'administration de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image du
vendredi 16 février 2024**

étaient présents

au titre de l'État

- . Mme Marie Isabelle Allouch, Cheffe du service de la coordination des politiques et de l'appui territorial, représentant Mme Martine Clavel, Préfète de la Charente
- . Mme Anne Claire Rocton, Directrice Adjoint déléguée Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean François Dauré, Vice-président
- . Mme Hélène Gingast, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Lefèvre, maire adjoint
- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Au titre de la Région Nouvelle Aquitaine

- . Mme Martine Pinville, Conseillère

Représentants du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Personnalité Qualifiée

- . M. Olivier Balez, personnalité qualifiée

Avaient donné pouvoir

- . Mme Cerise Jouinot, représentante du personnel avait donnée pouvoir à M. Jean Philippe Martin.

Étaient excusés

- . M. Jean Hubert Lelièvre, conseiller, Département de la Charente
- . M. Jean Pierre Pagola, comptable public, Paierie Départementale de la Charente

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Audrey Granet, directrice de Cabinet du Président du département de la Charente
- . M. Thomas Schnabel, directeur culture, Grand Angoulême
- . M. Jacques Deville, conseiller livre lecture, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M Alain-Nicolas Di Meo, directeur général Adjoint, Pôle attractivité et développement du territoire, Ville d'Angoulême

Cité de la BD

- . M. Vincent Eches, directeur général
- . Mme Marina Sichantho, directrice générale adjointe
- . M. Jean-Guilhem Maillard, secrétaire général
- . Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

En visioconférence

- . M. Frédéric Vilcocq, Directeur de cabinet par intérim, conseiller culture, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Stéphanie Héraud, Coordinatrice de la filière Livre, Région Nouvelle Aquitaine
- . Mme Caroline Papin, Conseillère pour les musées, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Sylvain Pothier-Leroux, responsable rayonnement territorial et politique de l'image, Ville d'Angoulême

présents : 10

pouvoir : 1

votants : 11 (sur 12 membres)

Délibération No.03-2024 Mise à jour des tarifs de la Cité

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Poitou-Charentes n°218/SGAR/2007 du 10 septembre 2007 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Cité internationale de la bande dessinée et de l'image ».
- Vu la précédente délibération n°20-2023 en date du 1^{er} décembre 2023 relative aux tarifs de la Cité.

➤ Exposé des motifs

La Cité propose ci-après des ajouts et des modifications de ses tarifs applicables à compter des dates indiquées dans le présent document où à défaut au 1^{er} mars 2024.

Les modifications sont indiquées en rouge dans le document récapitulatif ci-joint. Les autres tarifs restent inchangés.

Les modifications de tarifs concernent :

Cinéma,

- la hausse du tarif cinéma dans le cadre du dispositif « écoles et cinéma » de 2 € HT à 2.50 € HT ;
- la hausse du tarif cinéma dans le cadre du dispositif « collèges et cinéma » de 2.50 € HT à 3 € HT ;
- la hausse du tarif cinéma dans le cadre du dispositif « lycéens au cinéma » de 2.50 € HT à 3 € HT ;

Les tarifs encadrés des dispositifs nationaux (Ecoles et cinéma, Collèges au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma) n'ont pas évolué depuis plus de 15 ans. A l'issue d'une réflexion des différents partenaires nationaux : Ministère de l'éducation nationale, Ministère de la culture, CNC, L'archipel des lucioles, Afcae... la commission nationale a revu à la hausse les tarifs. Ces derniers ont été soumis et validés par les comités de pilotages au niveau régional dès la rentrée 2023 et restent dans la fourchette des tarifs proposés.

Musée,

- la création d'un tarif exceptionnel pour les entrées plein tarif au musée soit 7 € par visiteur dans le cadre des travaux de dépose du parcours permanent ;
- la création d'un tarif exceptionnel pour les entrées tarif réduit au musée soit 4 € par visiteur dans le cadre des travaux de dépose du parcours permanent ;
- la création d'un tarif exceptionnel pour les entrées tarif groupes au musée soit 3 € par visiteur dans le cadre des travaux de dépose du parcours permanent ;

La réhabilitation du parcours permanent qui sera engagée dans les prochaines semaines modifiera l'offre offerte aux visiteurs de l'établissement. L'expérience visiteur et l'accueil du public étant modifiés, il est proposé la création et la mise en place de ces tarifs préférentiels et temporaires, sur la durée des travaux, en lieu et place des tarifs déjà existants. Ces tarifs seront

applicables à compter du 2 avril 2024 et ce jusqu'à l'ouverture de l'exposition temporaire « Marvel » au cours de l'été 2024.

Bâtiments.

- la **hausse du prix du loyer** pour les structures hébergées dans le Vaisseau Moebius,

Par la délibération n°19-2019 en date du 12 juillet 2019 il a été décidé la mise en place et la refacturation d'un loyer pour les structures hébergées au sein du bâtiment Moebius.

La dernière hausse applicable au 1^{er} janvier 2023 a été validée en Conseil d'administration du 14/10/2022 (rapport n°20-2022).

Compte tenu de la hausse du loyer de base constatée sur l'exercice 2023 il est proposé une hausse du prix du loyer HT au m² des espaces mis à disposition des structures publiques ou privées hébergées par la Cité soit **un montant de 59 € HT/m²/an** contre 56 € HT/m²/an actuellement. Ce nouveau tarif est applicable dès le 1^{er} janvier 2024.

- Le **maintien du prix moyen pour la participation aux charges** du Vaisseau Moebius,

Compte tenu de la baisse du coût de l'énergie par rapport à l'exercice 2023 le prix moyen des charges locatives pourrait être révisé à la baisse au cours de l'exercice 2024.

Toutefois, il convient d'attendre la clôture de l'exercice 2023 pour chiffrer précisément les éventuelles variations de tarifs en fonction des dépenses constatées pour les fluides et les autres charges qui constituent les charges locatives : contrat de maintenance des systèmes de chauffage et de sécurité, fournitures d'entretien, gardiennage,...

Dans cette attente, les tarifs des charges locatives restent inchangés.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de valider la mise à jour des tarifs ainsi proposée conformément aux modifications indiquées ci-dessus ;

Patrick Mardikian



Le Président
du Conseil d'administration

Tarifs applicables à compter du 1^{er} Mars 2024

prestations documentaires/bibliothèques et musée

Etablissement de bibliographies thématiques (livres, articles ou sites)

- Bibliographie existante mise à jour : **50 €**
- Création d'une bibliographie : forfait de **60 €** + temps horaire de recherche

Prêt d'ouvrages à distance (PIB) : 7 €

Tarifs sur place des photocopies ou scans

- A4 noir et blanc : **0,10 €** - A3 noir et blanc : **0,15 €**
- A4 couleur : **0,30 €** - A3 couleur : **0,50 €**

Fourniture à distance de photocopies ou scans d'articles

- A4 noir et blanc : **0,25 €** / A3 noir et blanc : **0,50 €**
- A4 couleur : **0,80 €** / A3 couleur : **1,20 €**

Dans le cadre d'un envoi postal, frais d'envoi à ajouter : (- de 5 copies) **1,50 €**, (de 5 à 15 copies) **2 €**, (de 15 à 30 copies) **3 €**, (de 30 à 50 copies) **5 €**. Au-delà nous consulter.

Note : certains documents ne peuvent pas être photocopiés ou scannés en raison de leur fragilité.

Fournitures d'images

S'il s'agit d'un usage public, le demandeur doit faire auparavant les démarches d'autorisation de reproduction. S'il s'agit d'un usage privé, le demandeur fournira une attestation précisant cet usage.

- Images numériques : - de 1,8 Mo : **10 €**, de 1,8 à 50 Mo : **20 €**, de 51 à 100 Mo : **40 €**, + de 100 Mo : **60 €**
- Gravure sur CD : **8 €** / Frais d'envoi d'un CD : **6 €** (envoi en Chronopost : **25 €**)
- Envoi via Ftp : **3 €** par tranche de 100 Mo
- Photo repérage : **2 €**

Prêt bibliothèque

Modalités de pénalités de retard

Une première lettre de rappel sera envoyée après 10 jours de retard soit par voie postale, soit par mail. Sans réponse de l'emprunteur, une seconde lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard et bloque le prêt dans l'ensemble du réseau.

Une troisième lettre de relance est envoyée 15 jours plus tard, soit au total 40 jours de retard. Si les documents ne sont pas restitués, l'emprunteur devra payer, auprès de la paierie départementale, le montant égal au coût de remplacement des documents, augmenté d'une amende de 8 €.

prestations Maison des auteurs

Participation aux charges résidents

- 150 €/an

Photocopies et impressions n&b et couleurs

- N et B A4 : 0,04 / A3 : 0,08 €
- Coul. A4 : 0,20 / A3 : 0,40€

Ventes fournitures auteurs (papier, CD...)

- A4 160gr : 0,01 €
- A3 160 gr : 0,02 €
- Cristal : 0,09 €
- Reliure 8 mm: 0,04 €
- Reliure 10 mm : 0,05 €

Adhésions services non-résidents

- 15 € / an / auteur

Adhésions collectifs

- 50 € / an / pour un collectif de 7 personnes max

librairie

Loi du 10 août 1981 relative au prix du livre

Les éditeurs et les importateurs doivent fixer un prix pour chaque ouvrage édité ou importé.

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quelle que soit la période de l'année concernée, à concurrence toutefois de la remise légale de 5 % que tous les détaillants peuvent pratiquer.

Le détaillant est libre de faire une remise de 5 % sous la forme qui lui semblera la mieux appropriée : par escompte à la caisse, après un certain nombre ou un certain montant d'achats (cartes de fidélité), en marquant un nouveau prix à côté du prix de vente au public fixé par l'éditeur ou l'importateur ...

Loi du 18 juin 2003 dite du "droit de prêt"

Ce taux maximal de remise qu'un fournisseur (libraire ou grossiste) pourra accorder sera plafonné désormais à 9% du prix de vente public, fixé par l'éditeur (loi de 1981 inchangée) pour tout achat réalisé par les collectivités. Les collectivités en question sont l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise.

La librairie de la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image applique les 5% de remise uniquement aux personnes qui possèdent la carte Cité **et à compter de la mise en place de la nouvelle carte Cité +, 5% aux détenteurs d'une carte Cité+, 5% de remise au-delà de 50 € d'achats avec la carte individuelle.**

Les listes ci-après, détaillent les prix de vente :

- des produits dérivés :
 - ✓ cf fichier joint
- des dvd :
 - ✓ cf fichier joint
- chèque-cadeaux de la Cité :
 - ✓ montant 20 €

prestations de formation et participations à des conférences

Formation de techniciens et/ou de formateurs, bibliothécaires, acteurs culturels, animateurs, médiateurs... et **Conférences** et interventions ponctuelles lors de colloques, séminaires, festivals, tables rondes...

- **500 € HT par jour***, par prestation d'un collaborateur de la Cité
- **300 € HT par 1/2 journée***, par prestation d'un collaborateur de la Cité

*frais de déplacement mission hébergement en sus.

Concernant les organismes de formation, les tarifs appliqués varient selon les grilles de ces organismes.

Locations des expositions itinérantes de la Cité

Etude spécifique à chaque projet. Tarifs sur demande

Dons spontanés

La Cité pourra collecter tous les dons effectués de manière spontanée par les clients/visiteurs et notamment les dons effectués en caisse par chèques, espèces, ou cartes bancaires mais également les versements effectués par virements bancaires (micro-dons, arrondis en caisse,...). La Cité assure la gestion et l'utilisation des fonds perçus mais pourra faire appel à un ou plusieurs prestataires extérieurs pour la collecte et le traitement des dons.

locations des espaces

	tarifs HT	horaire ≤ 3h	1/2 journée ≤ 5h	journée ≤ 10h	repas cocktail	conditions du forfait	
						période de validité – hors jours fériés et sous réserve de disponibilité	matériel, mobilier, personnel
salles de projection, de conférence	salle Nemo	250 €/h	860 €	1 500 €		lundi > vendredi - 8h > 17h30	1 technicien en régie, pause déjeuner minimum 1 h pour les prestations journée
	salle Laloux	100 €/h	300 €	500 €			mobilier et matériel présentés sur les fiches techniques de chaque salle
salles de réunion, de conférence, de réception de cours	Médiation (Musée) forfait		200 €	200 €		mardi > vendredi - 8h > 18h	1 technicien pour installation et lancement
	Auditorium (Musée)		250 €	500 €			mobilier et matériel présentés sur les fiches techniques de chaque salle
	Rabier (Musée) forfait		150 €	150 €		lundi > vendredi - 8h > 18h	
	Gosciny et St Ogan (Vaisseau) forfait		150 €	1 500 €			
	Chronoscaphe (Vaisseau)		250 €	450 €			étude spécifique à chaque projet
Librairie (forfait)		90 €					
autres espaces Vaisseau Moebius et musée	Galleries et hall de réception, etc.				250 €	étude spécifique à chaque projet	
Vaisseau Moebius	New Factory (forfait)			500 €			
Vaisseau Moebius	Table à dessin (forfait)			450 €			
prestations	frais de personnel (sécurité, technique, maintenance, entretien...)	frais facturés pour les prestations n'entrant pas dans le cadre du forfait (dépassements horaires, besoins techniques spécifiques, , service ménage...) 45 € HT par heure, toute 1/2 heure commencée étant facturée frais facturés pour les prestations de gardiennage : 25 € HT par heure, toute 1/2 heure commencée étant facturée (hors interventions spécifiques, week-ends et jours fériés sur devis) 250 € HT la journée pour forfait technicien supplémentaire Test technique : forfait 250 € HT					

En dehors de la prestation forfait toute demande fait l'objet d'une étude. La Cité se réserve le droit d'un geste commercial (indiqué sur devis).

Des prestations complémentaires type : café d'accueil, reportages dessinés, ateliers BD, ... feront l'objet de devis et de tarifs spécifiques.

Remise fidélité : 20% valable sur une 2^{de} location et suivantes effectuée(s) dans l'année civile d'une 1^{ère} prestation

Remise bureau des congrès, office tourisme du pays d'Angoulême : 7%

Conditions particulières: membres du pôle image (entreprises, écoles...), Magelis, GrandAngoulême : remise 25% collectivités membres de l'EPCC : 1 salle gratuite par an puis remise 50%

Les remises ne sont pas cumulables, la remise la plus favorable au client est appliquée. Elles sont valables uniquement sur le tarif de mise à disposition de la salle, non sur les prestations.

participation aux charges de bâtiment :

Compte tenu de la hausse considérable du prix des différents fluides et notamment des tarifs du gaz et de l'électricité, la révision des tarifs par une délibération du Conseil d'administration de la Cité (délib. 26-2022 du 22 déc. 2022) est la suivante :

- Hausse du tarif de base à **104 € HT par m2 occupé par an** applicable à compter du 1^{er} janvier 2023

et :

- Création d'un tarif de base spécifique à 48 € HT par m2 occupé par an mais qui n'intègre pas les dépenses électriques et qui pourra prendre le relai sur le tarif indiqué ci-dessus. Ce tarif sera adossé à la refacturation des consommations réelles d'électricité aux structures hébergées dans le bâtiment Moebius et ce sous réserve de la mise en fonction des matériels permettant d'évaluer les consommations par zone.

Exemple application :

<u>occupations actuelles</u>	m² occupés	Total h.t. annuel	Total h.t. mensuel
Structure hébergée	500	52 000 €	4 333 €

participation loyers bâtiment :

Le loyer annuel pour les espaces occupés par des tiers dans le Vaisseau Moebius, charge qui vient en complément de la participation aux charges locatives, est de **59 € HT par an par m² occupé** (délibération n°20-2022 du 14 oct. 2022).

Tarifs applicables à partir du 1^{er} mars 2024

Désignations	à partir de mars 24	commentaires
Cartes cité		
Carte cité individuelle	15,00 €	Avantages : musée, expositions gratuits ; accès cartes cinéma, prêt biblio. en illimité, remise 5% librairie, invitation vip, conférences
Carte cité moins de 18 ans	Gratuit	
Carte cité duo	22,00 €	
Carte cité étudiants Grand Angoulême	7,50 €	
Carte cité CE et collectivités	7,50 €	
Carte cité partenaire	7,50 €	
Carte gratuite		
Carte cité scolaire et para-scolaire (1)	100,00 €	accès musée gratuit, prêt malles péda., ateliers Forfait 100€ par atelier, visites guidées ; forfait 60€ par visite guidée (minimum 8pers.), 5% librairie
Entrées - musée + expositions		
Plein tarif	10,00 €	
Tarif exceptionnel-Plein tarif	7,00€	Applicable pendant la durée des travaux de refonte du parcours permanent
Tarif réduit	6,00 €	étudiants , apprentis, demandeurs d'emploi, seniors de + de 60 ans, carte famille nombreuses, carte invalidité et accompagnant, pass éducation, carte Cezam, carte maison des artistes, partenaires, pass privilège gîtes de France
Tarif exceptionnel-Tarif réduit	4,00 €	Applicable au public pouvant bénéficier du tarif réduit pendant la durée des travaux de refonte du parcours permanent
Gratuit	Gratuit	moins de 18 ans, minima sociaux, accompagnateur groupe + de 10 pers. (compris 1 par tranche de 10 personnes, 1 par personne en situation de handicap, 1 pour 5 enfants de – de 7ans), carte lcom et lcomos, abonnés de la Cité, AMBD, carte presse, guide conférencier, auteurs BD, 1er dimanche du mois sauf juillet/aout, carte culture, pass Paris première, étudiants de l'EESI
Expositions temporaires - Tarif spécial		
Plein tarif	5,00 €	
Tarif réduit	3,00 €	étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, seniors de + de 60 ans, carte famille nombreuses, carte invalidité et accompagnant, pass éducation, carte Cezam, carte maison des artistes, partenaires, pass privilège gîtes de France
Gratuit	Gratuit	moins de 18 ans, minima sociaux, accompagnateur groupe + de 10 pers. (compris 1 par tranche de 10 personnes, 1 par personne en situation de handicap, 1 pour 5 enfants de – de 7ans), carte lcom et lcomos, abonnés de la Cité, AMBD, carte presse, guide conférencier, auteurs BD, 1er dimanche du mois sauf juillet/aout, carte culture, pass Paris première, étudiants de l'EESI
Tarif "groupe adulte"	5,00 €	à partir de 10 pers. (attention mini 10 personnes facturées en cas de désistement)
Tarif exceptionnel- Tarif "groupe adulte"	3,00€	Applicable au public pouvant bénéficier du « groupe adulte » pendant la durée des travaux de refonte du parcours permanent et selon les mêmes conditions
Billet couplé musée+cinéma	10,00	
Pass Musées	10,00 €	billet combiné pour 3 Musées

Visites guidées - ateliers

Visites guidées hors forfait	5,00 €	Supplément visite guidée tous tarifs gratuits, hors groupes
Visite guidée groupe scolaire	100,00 €	Forfait par visite (groupe 35 max) *
Visite guidée groupe scolaire abonné	60,00 €	Forfait par visite (groupe 35 max) *
Visite guidée groupe parascolaire champ social	40,00 €	Forfait par visite (groupe 35 max) *
Visites guidées groupe adulte	180,00 €	Forfait par visite (groupe 35 max) *
Visite guidée forfait tout public	13,00 €	Forfait par adulte comprenant l'entrée musée + la visite guidée
Visite guidée tout public abonné	5,00 €	Forfait par adulte comprenant l'entrée musée + la visite guidée
Visite Guidée à distance « Robot Waou »	75,00 €	Forfait par visite
Ateliers	6,00 €	tout visiteur et - de 18 ans
Atelier groupe scolaire	150,00 €	Forfait par atelier (groupe 35 max) *
Atelier groupe scolaire abonné	100,00 €	Forfait par atelier (groupe 35 max) *
Atelier groupe parascolaire champ social	60,00 €	Forfait par atelier (groupe 35 max) *
Atelier « Initiation à la Gravure »	180,00 €	Forfait par atelier (groupe 35 max) *
Stage BD 1 journée	12,00 €	
Stage BD 2 jours	24,00 €	
Stage BD 3 jours	40,00 €	
Stage 1 semaine	70,00 €	
Cours BD annuel	180,00 €	Cours BD : tarif réduit pour les centres sociaux et culturels et partenaires identifiés
Cours BD annuel tarif réduit	150,00 €	Remboursement partiel au prorata de la période si interruption des cours
"Mon petit patrimoine" (bibliothèque)	Gratuit	mon petit patrimoine chrono (réservé aux scolaires) mon petit patrimoine numérique mon petit patrimoine atelier
"Mon petit patrimoine découverte" (abonnés scolaires)	Gratuit	
Prestation goûter (jusqu'à 15 enfants)	30,00 €	En sus prestation atelier ou visite
Prestation goûter (de 15 à 30 enfants)	50,00 €	
Accompagnateur Groupe, visites guidées, atelier	Gratuit	1 accompagnateur par tranche de 10 personnes, 1 par personne en situation de handicap, 1 pour 5 enfants de - de 7ans

*Le nombre de 35 personnes maximum s'entend accompagnateurs compris

Cinéma		
Plein tarif	7,50 €	
Tarif réduit	6,00 €	apprentis, demandeurs d'emploi allocataires du RSA, familles nombreuses, cartes sénior cartes cezam, séances cinémômes : adulte accompagnant un ou plusieurs enfants, personnes en situation de handicap
Tarif réduit étudiant	4,00 €	
Séance samedi/dimanche 11H adulte	4,00 €	
Tarif jeune (- 18 ans)	4,00 €	
Tarif avant première (préachat)	3,50 €	
Supplément relief	Gratuit	
Supplément relief ciné pass	Gratuit	
Ciné pass 10 places, abonnés cartes cité	50,00 €	
Opération nationale « Festival Cinéma Télérama »	4,00 €	
Festival Film Court pour séance individuelle	2,50 €	
Opération nationale prix Jean Renoir Lycéens	4,00 €	
Opérations «Restau. du cœur»	3,50 €	
Opération, « Festival film Francophone » Pass 10 films	25,00 €	
Opération, école et cinéma (tarifs département)	2,50 €	
Opération, collège et cinéma (tarifs nationaux)	3,00 €	
Opération, lycéens au cinéma (tarifs nationaux)	3,00 €	
Tarifs scolaires hors dispositifs locaux et nationaux	3,50 €	
Accompagnateur	Gratuit	
Ciné-gouters	6,00 €	en complément d'une entrée ciné au tarif jeune
Tarif courts métrages	3,50 € et 4,00 €	3.50 € jeunes - 18 ans et 4 € tarif par adulte accompagnateur
Tarif spécial (réouverture cinéma)	5,00 €	opération tarifaire exceptionnelle pour la réouverture du cinéma suite à la fermeture subie dans le cadre de la crise sanitaire Covid19
Conférence(s) (master class...)		
Plein tarif	5,00 €	
Tarif réduit	4,00 €	
Accompagnateur	Gratuit	
Autres		
Courant 3D pass	12,00 €	
Courant 3D entrée	3,50 €	
Courant 3D scolaire	2,50 €	
Evènements (Murder party, Escape game, ...) tarif 1	15,00 €	
Evènements (Murder party, Escape game, ...) tarif 2	9,00 €	
Evènements (Murder party, Escape game, théâtre d'impro...) tarif 3	5,00 €	

Entrées musée tarifs spéciaux groupes ODT/CDT:

tarifs groupes ODT/CDT

visite libre		options visites accompagnées (durée 1h)	option visite diaporama (durée : 1h)
+ de 10 personnes		Forfait groupe 1 guide pour 25 personnes.	forfait groupe 1 guide pour 50 à 78 pers.
	+ au choix	30,00 €	30,00 €
ODT/CDT 4.50 € par pers			

Possibilité d'augmenter la capacité d'accueil en doublant ou la durée ou le nombre de guide : 30 euros supplémentaires

